N° 143 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 5 Mai 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 9 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

ENTRE LES DEUX TOURS

La Fédération des Excusés

Félicitons-nous du résultat obtenu. La Fédération radicale-socialiste du Nord qui est devenu le Fédération radicale tout court depuis qu'elle a f... le camp sans combattre devant les troupes collectivistes a bien voulu rechercher des raisons capables de légitimer sa tactique de suicide. Que ne les a-t-elle recherchées avant de se rendre à merci ? Il est vrai qu'en ce cas elle ne se serait probablement pas rendue. Du moins nous voulons l'espérer. Ces raisons, elle les confie au *Réveil du Nord*. Il en y donne ce fait un symbole. Rien de plus naturel qu'un journal dont la tactique est d'anéantir le parti radical offre l'hospitalité de ses colonnes à quelques-uns des meilleurs démolisseurs du parti radical.

Et d'abord la Fédération radicale veut bien nous aviser qu'elle est un groupement fort important. La précaution était bonne à prendre. Il est certain que jusqu'ici personne ne s'était doutée de l'importance de la Fédération sauf, peut-être, son président et son secrétaire-général. La Fédération n'avouait-elle pas elle-même dans le *Réveil* qu'elle avait groupé « 70 ou 80 » républicains — et que dans ce nombre, elle comptait les excusés ?

En admettant qu'il y ait eu seulement deux douzaines « d'excusés » il s'ensuit que le tactique de suicide de la Fédération fut adopée par 46 républicains... 46 ? Bougre ! Nous voulons croire que les républicains sont tout de même plus nombreux que ce, dans le département du Nord et nous, nous félicitons de ce que le républicain intègre, le lutteur sans reproche, le démocrate éminent qui sera bientôt désigné pour briguer la succession de notre regretté ami et sénateur M. Henry Sculfort, le sera par une assemblée autrement importante et autrement fondée à prendre une décision...

Donc les républicains de notre vaste département ont tous tenu l'autre après-midi dans le sein décharné et étroit d'une Fédération qui ne sait affirmer son importance que sur le papier, qui n'est mendalés que par sa propre audace et qui occupare dans son communiqué comme ses protégés, les élus qu'elle avait invités à sa réunion et qui ou bien y sont venus ou bien se sont bornés à y envoyer leurs excuses. Au surplus, la Fédération devrait bien nous dire ce qu'ils auraient pu faire dans ce milieu bizarre où l'on était décidé par avance, non à vaincre, mais à mourir !

La Fédération devrait nous dire autre chose encore. Elle devrait nous entretenir de notre ami M. Macarez. A en croire le fameux communiqué, il semble en effet que les élus radicaux dont il parle sont venus offrir en holocauste à la Fédération des Suicidés, ce bon camarade de lutte. Or, la vérité est toute autre. Ils sont venus la défendre et notre ami M. Dron, notamment, a manifesté son étonnement de son exécution. La Fédération qui préfère offrir tous les républicains à l'appétit de leurs adversaires plutôt que de faire froncer le sourcil à un seul collectiviste, n'avait donc pas le droit d'imputer audacieusement aux élus et notamment à MM. les sénateurs Hayez et Trystram, excusés, le retrait de cette candidature.

Mais rassurons-nous. La Fédération des excusés dispose des candidats qu'elle retire de le même façon dont elle dispose des radicaux. Toutes ces opérations stratégiques ne se passent que sur le papier. Quand l'adjudant de semaine, M. Georges Petit, ordonne à notre ami Macarez d'envoyer ses soldats à l'ennemi, notre ami Macarez, en bon radical qu'il est, n'entend même pas le son d'une voix qu'il confond probablement avec l'inutile et vain bourdonnement d'une mouche et les radicaux-socialistes de la 3e circonscription de Valenciennes, plus soucieux des intérêts de la République que ceux de la révolution feront des ordres de ce concile qu'ils n'ont nullement mandaté, la caque ces ordres méritent.

Tout ceci prouve une chose, c'est que le républicaine ne doivent pas permettre plus longtemps à quelques personnalités, dont la seule importance provient de la trop bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, de parler en leur nom et de les traiter en maîtres. Il est temps qu'ils forment enfin dans ce grand département une vraie, une forte, une vesle Fédération qui sera, non la chose et l'instrument d'un homme servi par quelques caudataires, mais la représentation sérieuse et effective de tous leurs groupements. Telle est l'œuvre à laquelle les républicains doivent se consacrer sans tarder — à la veille d'un jour où le scrutin sera élargi — s'ils veulent mettre fin à une équivoque dont on a trop considéré jusqu'ici le côté ridicule et pas assez le côté dangereux.

Le cas de M. Macarez présente un intérêt spécial et permet de mesurer à leur juste valeur les services que rend à son parti une Fédération radicale-socialiste qui signe seulement en la circonstance « Radicale » et qui, à la veille du premier tour promulguait un manifeste que les progressistes eux-mêmes eurent signé sans hésiter. La Fédération sacrifie sept radicaux pour en sauver six autres. Tel est le calcul qu'elle se vante d'avoir fait et dont elle veut couvrir son abdication. Il ne lui est pas même venu à la pensée que son marché — puisque c'est un marché — devait au moins se borner à troquer six sièges contre six et à faire remarquer que pour la treizième, en l'absence de toute candidature de droite, la situation devait se résoudre sans capitulation. Cela lombe sous le sens. Mais la Fédération lenue an laisse par les collectivistes n'osse pas parler quand ces derniers ont envia qu'elle se taise. Comme celle du *Réveil*, la politique de la Fédération ne tend qu'à diviser les républicains. Ah ! c'est que la Fédération a bonne mémoire. Elle se souvient qu'en pervenant à une telle division, elle a permis l'élection au Sénat de son chef de file et elle s'imagine qu'en accentuant cette division, elle pourra provoquer quelques résultats analogues.

Eh bien, qu'elle nous permetie de lui dire, avec la franchise à laquelle nous l'avons habituée, que c'est là un calcul erroné et un projet maladroit. Pour s'en rendre compte, il lui suffire de procéder à un pointage sérieux. Elle constatera qu'en l'état actuel des choses, ce manœuvre n'eboutirait qu'à lui procurer un échec total et à faire passer d'emblée toula nne liste sur laquelle elle ne serait représentée par personne.

Noue sommes bons princes. Afin de lui éviter un surmenage intellectuel — car les candidata au suicida sont en général des neurasthéniques et des fatigués — noue nous livrerone incessamment à ce pointage et les plus myopes d'entre eux verront que loin d'avoir à capituler devant les révolutionnaires pour conserver leurs sièges, les républicains n'ont rien à demander au collectivisme, rien à lui concéder.

La Fédération des Excusés e paru souhaiter une conversation. La voilà servie. Mais ceci n'est qu'un début. Nous evons encore quelques mots à lui dire. Nous les lui dirons.

MARTIN-MAMY.

LA CRISE MEXICAINE

Le président Huerta veut démissionner

La Vera-Cruz, 4 mai (source américaine).

La nouvelle que Huerta s'est réfugié à bord du « Condé » n'est pas confirmée. Des bruits continuent à circuler avec persistance, selon lesquels le président Huerta aurait l'intention de démissionner. s'il était assuré cependant qu'un sauf-conduit lui sera donné pour gagner un port et se réfugier à bord d'un vaisseau de guerre étranger.

LE PAVILLON AMERICAIN EST BAFOUE

M. Staddent, consul des Etats-Unis à Manzanillo, est arrivé à San-Diégo, à bord du « Léonora », ramenant 250 réfugiés. Il raconte qu'on lui a accordé 40 heures pour s'en aller et que le pavillon américain est gaillot foulé aux pieds.

UNE MINE SOUS-MARINE EXPLOSE

Mexico, 4 mai.

Une dépêche de Manzanillo annonce que le vapeur mexicain « Luella » a été coulé par suite de l'explosion d'une mine sous-marine placée dans le port à l'intention du vapeur américain « Raleigh ».

UNE DECLARATION DE GUERRE PAR TELEPHONE !

New-York, 4 mai.

Plusieurs correspondants de journaux de Vera-Cruz ont interviewé le général fédéral mexicain Maas, qui commandait lorsque les Américains débarquèrent. Le général Maas rit des comptes rendus que firent les journalistes américains de la bataille de Vera-Cruz. Il ne saurait commerd appeler une vraie bataille si l'on qualifie ainsi les quelques coups de fusil échangés. Il dit que le jour où les Américains prirent Vera-Cruz, le consul des Etats-Unis l'appela au téléphone et le prévint des intentions de son gouvernement. Le général Maas déclare qu'à son avis c'est le premier cas d'une déclaration de guerre par téléphone. Il savait qu'il ne pourrait pas défendre Vera-Cruz. aussi il se borna à une résistance apparente, ne mettant en ligne qu'une cinquantaine de soldats et 150 prisonniers remis en toute hâte en liberté. Du reste, le général Blanquet, ministre de la guerre, lui avait ordonné de ne résister que dans la mesure permettant de couvrir sa retraite. Il ajoute que son artillerie ne suivit la gros de ses troupes que tard dans l'après-midi et que si les Américains avaient voulu, ils auraient pu la prendre sans difficulté.

L'AFFAIRE CADIOU

La brigade mobile abandonne l'enquête

Brest, 4 mai.

Le bruit courait depuis plusieurs jours à Brest que les membres du parquet et le commissaire de la brigade mobile étaient en complet désaccord, et que ce dernier demandait à rejoindre Rennes. C'est aujourd'hui chose faite. Commissaire et inspecteurs de la brigade mobile ont définitivement quitté la Forestière. Les personnes bien informées racontent que le commissaire divisionnaire, M. Rouquier, aurait voulu poursuivre l'enquête sur le mystère de la Grand'Palud, mais qu'il s'est trouvé en présence de très grosses difficultés, et que pour ne pas envenimer les choses et créer un conflit, il a préféré abandonner la partie. Le procureur de la République, M. Guillmart, dit-on encore, a toujours reproché aux inspecteurs de M. Rouquier de lui avoir amené les témoins de Morlaix. Pour les empêcher de poursuivre cette piste, il les aurait invités à ne plus quitter Landerneau, leur enjoignant en outre de ne rien faire sans son ordre.

M. Bidart de La Noë compte désormais mener seul l'enquête avec l'aide de la gendarmerie et de la police locale.

L'état de santé de Pierre s'est aggravé. Il souffre d'une forte grippe et on va très probablement l'admettre à l'infirmerie de la prison.

A L'INSTRUCTION

Brest, 4 mai.

M. Bidart de la Noë a entendu, ce matin, M. Pringent, garçon de recette à Landerneau, qui s'est présenté le 31 décembre, à une heure de l'après-midi, pour encaisser des traites à la Grand'Palud et n'a rencontré M. Pierre ni à l'usine ni à son domicile. L'ingénieur sera confronté avec cet encaisseur pour donner des explications sur l'emploi de son temps le 31 décembre.

Bossard sera interrogé cet après-midi et, pensé-t-on, remis en liberté. Bossard était le seul soutien de sa mère, âgée de 74 ans, qui se trouve dans le dénuement le plus complet.

Le parquet vient d'être avisé officiellement qu'à la suite des démarches faites par le procureur de la République, un décret va paraître prochainement nommant un juge suppléant à l'instruction. De cette façon M. Bidart de la Noë va pouvoir se consacrer exclusivement à l'affaire Cadiou.

APRÈS L'ORAGE DE JEUDI

Pour les sinistrés du marais de Sin et d'Avesnes-les-Aubert

UNE ENTREVUE A LA PRÉFECTURE DU NORD

Les maraîchers et les cultivateurs du marais de Sin et des territoires voisins ont établi hier le bilan de leurs pertes et ont constaté que les dégâts causés par l'ouragan de jeudi s'élevaient à la somme de 600.000 fr. environ. Loin de céder au découragement, ils se sont remis à l'œuvre avec une activité à laquelle tout le monde rendra hommage. Il va falloir maintenant procéder à l'organisation méthodique des secours. Nous avons dit que dès samedi matin, M. le sénateur Hayez, accompagné de M. Wilmot, conseiller général et de MM. Colmant et Deregnaucourt, conseillers d'arrondissement, s'étaient rendus sur le théâtre du désastre et s'y était livré à une longue et minutieuse enquête.

L'intervention de nos amis a rassuré les sinistrés et a rendu courage à ceux qui restaient désarmés et sans volonté, en face de l'adversité.

Dans la matinée de lundi, une délégation s'est rendue à la Préfecture du Nord. Elle était composée de MM. Poignies, cultivateur, et Louis Coges, jardinier à Sin-le-Noble ; Guironet, maire de Waziers ; Alphonse Dhalmaut et Jean-Baptiste Horiez, cultivateurs à Frais-Marais. Les délégués ont été présentés au préfet par MM. Hayez, sénateur du Nord ; Wilmot, maire de Sin-le-Noble ; Colmant et Deregnaucourt, conseillers d'arrondissement. Ils ont présenté leurs doléances à M. Trépont, préfet du Nord, et lui ont demandé de bien vouloir secourir, dans la plus large mesure les plus nécessiteux d'entre leurs camarades.

M. le sénateur Hayez a ensuite raconté en termes saisissants sa visite aux campagnes dévastées.

L'entretien s'est prolongé pendant plus d'une heure. Quelques-uns des délégués que nous avons interrogés, à l'issue de l'entrevue, se sont déclarés enchantés de l'accueil qui venait de leur être fait, et nous ont rappelé que la sollicitude de M. le préfet Hayez les touchait profondément.

UN ENTRETIEN AVEC M. TRÉPONT

Au cours de l'après-midi, M. Trépont a bien voulu nous dire quelles mesures comptait prendre pour mettre les sinistrés à l'abri de la misère.

« J'ai déjà prévenu le ministère de l'Intérieur et je lui ai demandé de mettre à ma disposition une somme qui me permette de secourir les victimes de l'ouragé. J'ai fait de même en ce qui concerne les sinistrés d'Avesnes-les-Aubert. Je me propose en outre de demander d'urgence à la commission départementale l'ouverture d'un crédit. Il va sans dire que la somme qui me sera accordée sera répartie entre les personnes dépourvues de ressources et qu'il nous sera impossible de secourir tous les sinistrés. Nous nous intéresserons d'abord aux malheureux qui ont à leur charge femmes et enfants et qui se trouvent frustrés du bénéfice de leur travail.

Je me suis permis d'attirer l'attention des délégués sur les sociétés de secours mutuels, qui bénéficient d'une subvention de l'Etat et d'une subvention du département et dont la caisse s'ouvre largement en cas de malheur.

La commission départementale s'occupera des sinistrés d'Avesnes-les-Aubert en même temps que de ceux du marais de Sin.

Une cinquantaine de maisons ont été détruites par la tempête. Des enfants du pays sont actuellement employés à des travaux de déblaiement... »

Mais puisse la paix sourire bientôt dans les campagnes naguère heureuses, où l'implacable main du destin a semé la désolation et la ruine. — P.

PROMENADE à travers la campagne électorale

Un appel du Parti républicain démocratique

Paris, 4 mai.

Le « Parti Républicain démocratique » (Alliance démocratique), adresse aux électeurs l'appel suivant :

« Electeurs,

» Les destinées de la Défense nationale, de la Paix sociale et du Progrès légal, sont entre vos mains. Le pacte secrètement conclu entre les socialistes-révolutionnaires et les radicaux-unifiés s'affirme et s'affiche au grand jour. Il dépend de vous de faire obstacle par votre clairvoyance et par votre fermeté au péril scandaleux qui menace les intérêts vitaux du pays. La République et ses conquêtes sont hors de cause, leur défense est un prétexte inventé pour couvrir une alliance monstrueuse dont le succès ferait du parti collectiviste l'arbitre et le maître de la Chambre prochaine.

« Electeurs !

» Il n'agit de la France, de sa fortune, de son crédit, de son rang dans le monde, de son armée, de son existence. La loi de trois ans, à laquelle le premier tour de scrutin a donné une adhésion éclatante reste la sauvegarde de l'honneur national. C'est contre elle que les socialistes révolutionnaires concentrent leurs efforts et leurs tactiques. Leur attitude vous dicte votre devoir.

» Electeurs !

» L'heure est grave. L'avenir sera fait du scrutin du 10 mai prochain. Assurez avec nous, dans la République incontestée, le triomphe des idées de progrès, de liberté et d'ordre sans lesquelles elle ne serait que la dérision de ses propres principes. Assurez avec nous, la défense du territoire, par une armée nombreuse, disciplinée et forte, qui impose le respect des droits de la France dans une paix de dignité et de fierté.

» Electeurs !

» A l'heure où nous sommes, les abstentions sont une abdication et presque une complicité. Aux urnes pour le République ; aux urnes pour la France. »

Cet appel porte les signatures de :

MM. A. Carnot, président ; Louis Barthou, Siegfried, Jonnart, F. Drelon, Hatial, etc., vice-présidents ; Pallu de la Barrière, secrétaire général ; Henri Lillaz, trésorier ; L. Barbier, J. Godin, et de tous les membres de la Commission centrale exécutive du « Parti républicain démocratique ».

MM. Caillaux et d'Alliières se battent au pistolet

Paris, 4 mai.

Ainsi que nous l'avions annoncé hier soir, les témoins de M. Caillaux et de M. d'Alliières se sont réunis ce matin à 10 heures. Cette nouvelle entrevue a eu lieu comme la première au domicile de M. Cecoaldi, témoin, avec le général Dalstein, de M. Caillaux. Le comte Ferri de Luers et le duc de Doudeauville, représentants de M. d'Alliières, sont arrivés à 10 heures moins 10. En raison de la décision des arbitres, MM. Villebois-Mareuil et le général Mengin, qui ne tranche pas le différend d'une façon définitive et laisse aux témoins toute liberté d'appréciation, les pourparlers de ce matin se sont prolongés jusqu'à midi et demi.

A l'issue de la réunion, le procès-verbal suivant a été communiqué : « Les témoins de M. Caillaux et ceux de M. d'Alliières se sont réunis. Conformément au procès-verbal du 3 mai ainsi conçu : Les témoins de M. d'Alliières avaient demandé, n'étant pas d'accord avec les témoins de M. Caillaux, que des arbitres fussent appelés à se prononcer sur le cas de savoir si les phrases incriminées constituaient l'injure qui pouvait être retenue.

Les deux arbitres ont répondu d'accord qu'après l'examen du procès-verbal, les phrases incriminées étaient injurieuses. La question s'est donc posée, à la suite de l'avis des arbitres sur les déclarations consignées dans le procès-verbal, de savoir si, conformément à leur opinion, l'incident pourrait être considéré comme clos. Les témoins de M. d'Alliières, contrairement à l'avis des arbitres, ont déclaré que l'incident n'est pas clos.

Dans ces conditions, une rencontre est décidée. Elle aura lieu dans les environs de Paris. Les témoins de M. Caillaux acceptent deux balles. Elles seront échangées à 25 pas au commandement. La direction du combat est confiée au général Dalstein.

Fait à Paris le 4 mai 1914. Pour M. d'Alliières : MM. le comte de Ludre et Larochefoucauld, duc de Doudeauville ; pour M. Caillaux : MM. Pascal Cecoaldi, député et le général Dalstein. »

LE DUEL

Paris, 4 mai.

Le duel Caillaux-d'Alliières a eu lieu à 4 heures 45 au vélodrome du parc des Princes. Deux balles ont été échangées sans résultat. M. d'Alliières a tiré sur son adversaire et M. Caillaux a tiré en l'air.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.)

TRIBUNE LIBRE

Suis-je un mal élu ?

Un de mes amis, qui vient d'être nommé député, me pose cette question :

Des calculs plus ou moins approximatifs, puisque le vote est secret, semblent démontrer que je ne dois la succès de mon élection qu'à l'appoint d'une fraction importante d'un parti qui n'est pas le mien. Suis-je un mal élu ?

Je connais fort bien les circonstances spéciales de cette élection, et j'ai répondu négativement.

Mais je veux traiter ici la question d'une façon générale et pour ainsi dire théoriquement.

M. Compère-Moral a donné une formule : il n'y a pas de mal élus. On est élu ou on ne l'est pas, et il vaut mieux l'être que de ne pas l'être.

C'est aller loin ; c'est presque du cynisme, mais ça lui a réussi.

Je connais des élus, parangons de radicalisme, qui ont dû leur entrée au Parlement au concours d'un bon nombre de réactionnaires. Ce qui ne les a pas empêchés de voter constamment avec la gauche avancée les lois les plus anticléricales, et ce au grand étonnement et à la grande indignation d'une partie de leurs électeurs : Comment l'ex-clamant-ils, notre député est fidèle à sa profession de foi, à son programme. Nous nous attendions à tout le contraire et pensions avoir des raisons de croire que ce n'était qu'un bluff électoral pour tenir la clientèle radicale. Nous avons fait son élection et nous sommes bernés. Chose curieuse, voilà un député qui est accusé d'avoir trompé une fraction de ses électeurs, parce qu'il a suivi les principes de sa profession de foi.

Il y a une autre variété, ce sont ceux qui font des invites formelles à ceux-qui ne partagent pas leurs opinions politiques.

Ainsi, dans cette circonscription de Vervins, où cette année a eu lieu le remarquable match Cecoaldi-Richepin, M. Sandrique, qui, si je me souviens bien, a été un des secrétaires de Gambetta, a été élu comme député républicain. Dans une réunion, il s'est pas hésité à déclarer qu' « il ne regardait pas à la couleur des bulletins » ; ce qui m'a fait dire, à l'époque, qu'il s'était formé « un sandrique de conservateurs ».

Mais, prenons une hypothèse : la réaction n'est pas en ligne pour lutter et n'a pas de candidat ; elle juge à propos de voter pour un républicain, sans rien lui demander, sans rien obtenir. Le député est nommé, sans aucune compromission ouverte ou secrète, et, à la Chambre, il vote constamment suivant son programme, dont il n'a rien abandonné. Est-ce un mal élu ? — Je ne la crois pas.

Mais il y a l'autre hypothèse : il y a eu réellement entente avec le parti qui, par son appoint, peut décider de l'élection. Le député qui a fait cette entente est élu. Il a intérêt à donner du moins pour partie, satisfaction à ses électeurs de droite, et il espère conserver leur concours, quatre ans après. Il vote souvent mal, et c'est un mal élu.

Ce que je dis des réactionnaires, je le dis, par exemple, tout aussi bien des socialistes unifiés. En 1906, les sénateurs du Nord ont été élus au second tour. Les voix collectivistes ont complété leur majorité. Les élus étaient et sont restés adversaires résolus de la lutte des classes, de la suppression de la propriété individuelle, de la révolution sociale. Les socialistes ne leur ont pas demandé le moindre abandon de leurs principes, la moindre compromission. Ils n'y auraient pas consenti. Ils n'ont pas été mal élus.

Il y a une catégorie de mal élus qu'il ne faut pas oublier.

Nous avons bien la loi sur la sincérité du vote, mais elle ne s'applique qu'aux opérations électorales mêmes.

Au dehors, il faut compter avec notamment sur les faits de corruption électorale qui lourdement sous le coup de la loi, et on se décidait à l'appliquer mais sur les manœuvres abusives et les pressions illicites.

Pour ces mal élus, il y a une sanction, que la Chambre appelée à vérifier les pouvoirs des représentants du peuple, a le devoir d'appliquer, c'est l'invalidation.

MAXIME LECOMTE,
Sénateur du Nord.

LA CAMPAGNE

contre la légion étrangère

Berlin, 4 mai.

Il est établi aujourd'hui que ce fait une section du régiment des grenadiers de la garde portant le nom de l'empereur François-Joseph qui prêt serment au cérémonie d'exécution d'un soldat revêtu de l'uniforme français. Deux sous-officiers commandaient le détachement.

La presse allemande ne s'émeut pas des commentaires que cet incident a suscités à Paris. On laisse entendre dans les milieux parlementaires que le gouvernement français n'a aucun intérêt, une semaine avant les élections au second tour, à paraître attacher de l'importance à cette affaire. L'opinion générale est que le cabinet de Paris va accepter la chose en silence.

Les « Dernières Nouvelles de Berlin » écrivent : « Nous ne croyons pas que M. Doumergue ait le désir de s'attirer une réponse froide et négative. Elle ne rehausserait guère son prestige. »

Un aéroplane français EN LORRAINE

Metz, 4 mai.

Aujourd'hui, à 11 heures et demie, un avion militaire français, marque Bleriot 327, monté par un officier et un sapeur du génie, a atterri par suite d'une erreur de route, sur le territoire allemand de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, à Ancy, à 150 mètres de la frontière.

Deux douaniers et des gendarmes qui mandés avant du descendre l'aéroplane accoururent. A leur vue, le pilote remit le moteur en marche et repartit pour la frontière.

D'après une autre version, l'aviateur est resté à peu près vingt minutes sur le territoire allemand. Des personnes de la commune vinrent à son secours pour remettre l'appareil en mouvement qui repartit alors dans la direction de la France.

Les autorités allemandes préviennent immédiatement le président de la Lorraine à Metz, mais il était trop tard pour prendre une mesure quelconque.

Un journal allemand de Metz constate que c'est le deuxième cas de ce genre qui se produit à peu d'intervalle. Contrairement aux procédés observés par les officiers allemands qui atterrissent en France, les officiers français représentant immédiatement la route de la France. Il ne s'agit pas non plus, nullement d'un cas d'espionnage. Pourtant la population des campagnes devrait, avertie, dit ce journal, que tout survolage d'un avion français impliquerait désormais le caractère d'un complicité d'espionnage.

Après la grève sanglante DU COLORADO

New-York, 4 mai

Des groupes anarchistes, socialistes et travailleurs avancés ont envoyé dans diverses villes des représentants qui ont dénoncé aujourd'hui, au cours de leur réunion, des actes de M. John Rockfeller junior, auquel on reproche d'avoir déchaîné la guerre civile en Colorado.

M. Rockfeller, impressionné par les derniers événements et redoutant, d'autre part, la colère des mineurs, ne sort plus de chez lui ; il s'est pour ainsi dire consumé dans sa maison, que gardent de nombreux planteurs.

Un nouveau camp militaire allemand

Berlin, 4 mai.

L'Allemagne, qui possède déjà 26 grands camps pour les manœuvres à grande échelle et les tirs d'artillerie, en aura bientôt un nouveau. Il sera destiné surtout au 2e corps poméranien, dans le dix-septième province de la Prusse occidentale. Il sera terminé dans trois ans et inauguré en 1917. Les casernements en pierre seront capables de loger en même temps deux brigades d'infanterie et une brigade de cavalerie et d'artillerie de campagne. A côté de ces casernements, on construira également des baraquements en bois conduits.

La chasse en aéroplane

INTERDITE AU CAMP DE MAILLY

Troyes, 4 mai.

Des aviateurs ayant été vus chassant en aéroplane sur le territoire des communes environnant le camp de Mailly, et un délit de chasse ayant été établi par un procès-verbal de la gendarmerie, le commandant

Un rapport en ce sens a été publié par les soins de la place du camp de Mailly.